

Manuel didactique

LOGICIEL PEB

Mise à jour de la version 9.5

Contenu

1. Introduction.....	3
2. Adaptations réglementaires.....	4
3. Mise à jour automatique du logiciel.....	5
4. Adaptations et restructurations.....	5
4.1. Nœud « Installations techniques ».....	5
4.2. Bibliothèque par projet.....	5
5. Conversion des fichiers PEB.....	7
6. Conversion des bibliothèques.....	8

1. INTRODUCTION

Le présent document se propose de faciliter la prise en main du logiciel PEB version 9.5.

Il présuppose que vous êtes déjà familiarisés avec les versions antérieures. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez consulter les manuels et l'aide livrés à chaque nouvelle version du logiciel ainsi que les manuels didactiques des versions 2.5 et ultérieures disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement (<http://www.environnement.brussels/peb>).

Toutes les modifications réalisées à partir de la V3.0.2 (changements ou incidents) ont été référencées dans le document "liste des modifications réalisées dans le logiciel PEB" disponible sur le site de Bruxelles-Environnement. Seules les modifications qui demandent des explications ou qui sont à mettre en évidence sont présentées dans cette info-fiche.



La version 9.5 est commune avec la Région wallonne et la Région flamande. Le logiciel est trilingue mais il appartient à chaque région de choisir les langues qu'elle souhaite implémenter et de fournir les traductions ad hoc. La RBC, par exemple, n'a pas souhaité utiliser l'allemand car aucun support ne pouvait être fourni dans cette langue. Vous pouvez changer la langue par défaut via le menu logiciel PEB>configuration du logiciel>onglet logiciel PEB.

La version 9.0 n'est plus téléchargeable sur le site internet de Bruxelles Environnement. La version 9.5 est la version en vigueur actuellement et intègre les adaptations réglementaires pour la période 2019, la résolution des incidents connus et améliore l'expérience utilisateur.

Nous vous rappelons également que vous pouvez trouver de nombreux documents dont les textes réglementaires, vademecum, FAQ, E-news et les info-fiches sur la page PEB de notre site (<http://www.environnement.brussels/peb>).

2. ADAPTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette nouvelle version intègre

- Les futures modifications réglementaires de la méthode de calcul (PEN et PER) qui entreront en vigueur au 1/1/2019
 - Introduction de données produit pour les chauffages locaux en remplacement d'un rendement forfaitaire par type de générateur local.
 - Adaptation du rendement de production du chauffage/refroidissement pour mieux prendre en compte les systèmes multisplit à débit de réfrigérant variable (VRF)
 - Introduction dans la méthode PER, du geo-cooling qui permet de diminuer fortement le risque de surchauffe.
 - Adaptation du calcul de la masse thermique.
 - Correction d'une erreur dans les formules de calcul de l'ombrage qui entraînait une sous-estimation des gains solaires.
 - Adaptation de la méthode pour que les PAC air-air dont la puissance est supérieure à 12 kW puissent utiliser des données conformément au Règlement Eco-design 2016/2281.
 - Ajout d'une méthode pour déterminer SCOPon (pour les PAC électriques) ou SGUEheat (pour les PAC au gaz) pour le calcul du rendement de production du chauffage dans la méthode Ecodesign pour remplacer la valeur des fiches produit qui n'était pas toujours valable
 - Adaptation du calcul de la consommation auxiliaire des ventilateurs utilisant des valeurs par défaut qui était trop favorable.

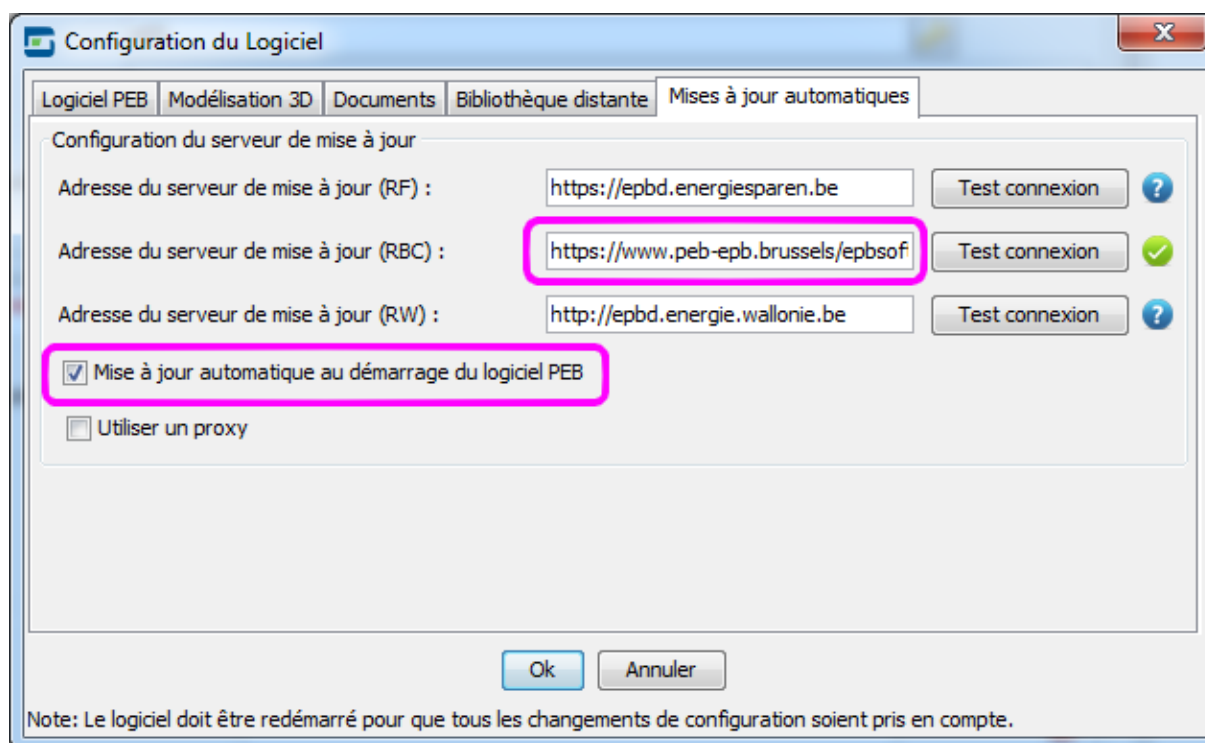
Les spécifications supplémentaires par AM :

- Ajout d'un paragraphe dans l'annexe riothermie sur les PAC avec boucle d'eau
- Objectivation de la détermination du risque d'effraction qui était laissé au bon sens du conseiller PEB et qui est maintenant basé sur des critères d'accessibilité de la partie ouvrante
- Intégration de la méthode combilus pour le PEN
- Extension de la méthode combilus au PER pour permettre l'encodage des diverses configurations possibles (avec ou sans stockage, stockage au niveau du producteur/au niveau de la sous-station/ à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité....)
- Les futures adaptations réglementaires liées au CoBrACE qui entreront en vigueur au 1/1/2019 :
 - Modification des définitions des unités PEB rénovées lourdement et simplement,
 - Modification des définitions des installations techniques
 - Modification de la définition des locaux exclus de la PEB
 - La recommandation "projet hybride" devient réglementaire
 - Pour le calcul de l'amende ventilation, les débits mesurés seront pris en considération
- Les futures adaptations du DRT qui entre en vigueur en janvier 2019
 - Modification de la méthode de calcul de l'isolation périphérique
 - Modification de la prise en considération des coupoles en verre ou en matière synthétique
- Les modifications du formulaire déclaration PEB:
 - Le cadre 3 a été développé pour tous les périodes après le 1/1/2015 afin d'y intégrer les détails des amendes éventuelles
 - Le cadre 5 a été adapté pour toutes les périodes afin de pouvoir indiquer le format des certificats souhaité (digital/papier)

3. MISE A JOUR AUTOMATIQUE DU LOGICIEL

A partir de la version 9.5, un système de mise à jour automatique a été implémenté, Cela signifie qu'il n'est plus nécessaire systématiquement de télécharger et d'installer le logiciel à chaque nouvelle publication.

A la première ouverture de l'application après installation, il vous est demandé si vous voulez activer cette mise à jour, Vous pouvez modifier votre choix en via le Menu logiciel PEB> configuration PEB>Onglet Mises à jour automatiques:



Lorsqu'une nouvelle version est disponible et que la mise à jour automatique est activée, une fenêtre apparaîtra au lancement du logiciel vous résumant les changements réalisés et vous demandant si vous souhaitez mettre à jour ou non votre logiciel PEB. Bien évidemment vous devez être connectés à Internet pour utiliser ce mécanisme.

Vous devez modifier manuellement le nom du serveur de mise à jour de la RBC en remplaçant "<http://epbd.energie.wallonie.be>" par "<https://www.peb-epb.brussels/epbsoftwarepeb>" (cf image supra).

4. ADAPTATIONS ET RESTRUCTURATIONS

4.1. Nœud « Installations techniques »

Le nœud « installations techniques » qui est apparu dans la version 9.0 et qui remplace le nœud « Systèmes partagés » pour les périodes ultérieures au premier janvier 2019, a été complété en y intégrant les générateurs de ventilation

L'interface de ce nœud a également été remaniée ponctuellement à de multiples endroits pour réduire les encodages inutiles et en améliorer la convivialité

4.2. Bibliothèque par projet

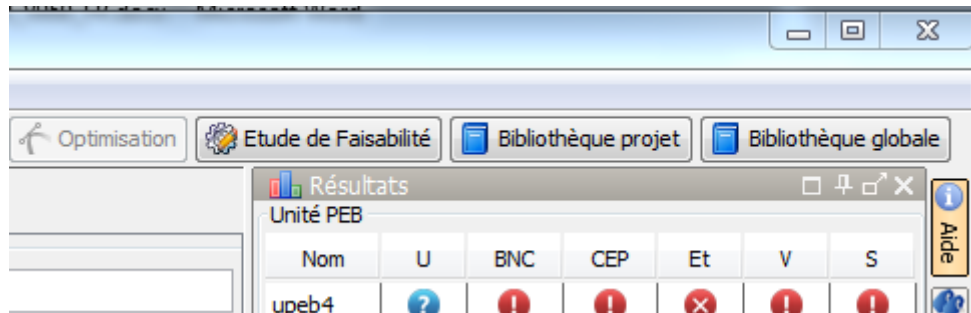


Suite à la demande d'utilisateurs, il est maintenant possible de disposer d'une bibliothèque par projet.

La bibliothèque globale est liée au logiciel PEB installé sur un ordinateur spécifique (ou sur un serveur si bibliothèque distante) tandis que la bibliothèque projet accompagne le fichier .peb et sera toujours présente avec le projet quel que soit le logiciel qui ouvre le projet.

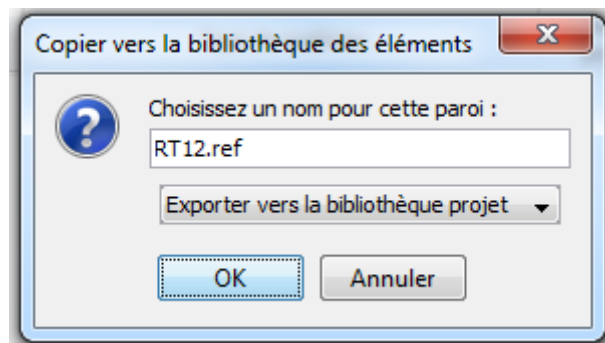
Dans un projet, il est possible d'utiliser simultanément des éléments de la bibliothèque globale et des éléments de la bibliothèque projet. Les éléments de la bibliothèque projet sont sauvegardés dans le fichier PEB.

En conséquence, le logiciel dispose maintenant de 2 vues pour la bibliothèque.



Si vous souhaitez encoder un élément de bibliothèque, vous sélectionnez la vue bibliothèque projet ou bibliothèque globale en fonction de vos desiderata.

Si vous encodez des données dans le projet et que vous souhaitez les transformer en élément de bibliothèque, vous devez choisir si vous les sauvegardez dans la bibliothèque projet ou globale.



Pour distinguer si un élément est lié à la bibliothèque globale ou à la bibliothèque projet, l'icône de liaison a été modifiée

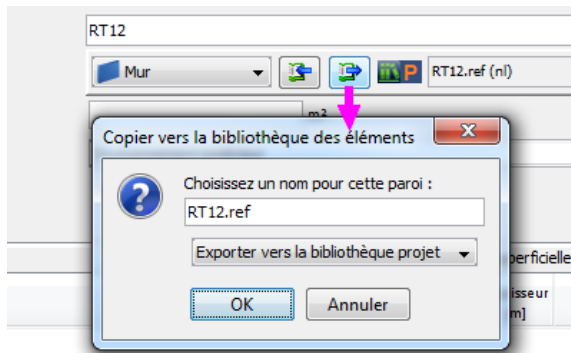


Liaison à la bibliothèque globale

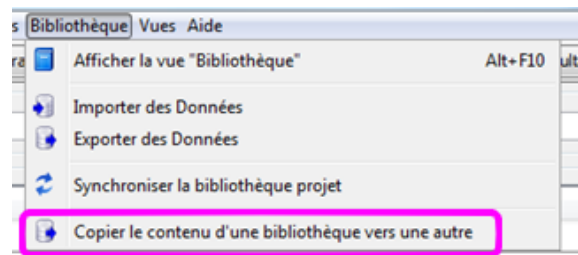


Liaison à la bibliothèque projet

Il est possible d'importer ou exporter les éléments d'une bibliothèque vers l'autre d'une manière individuelle via les boutons présents dans la vue encodage ou d'une manière groupée via le menu Bibliothèque.

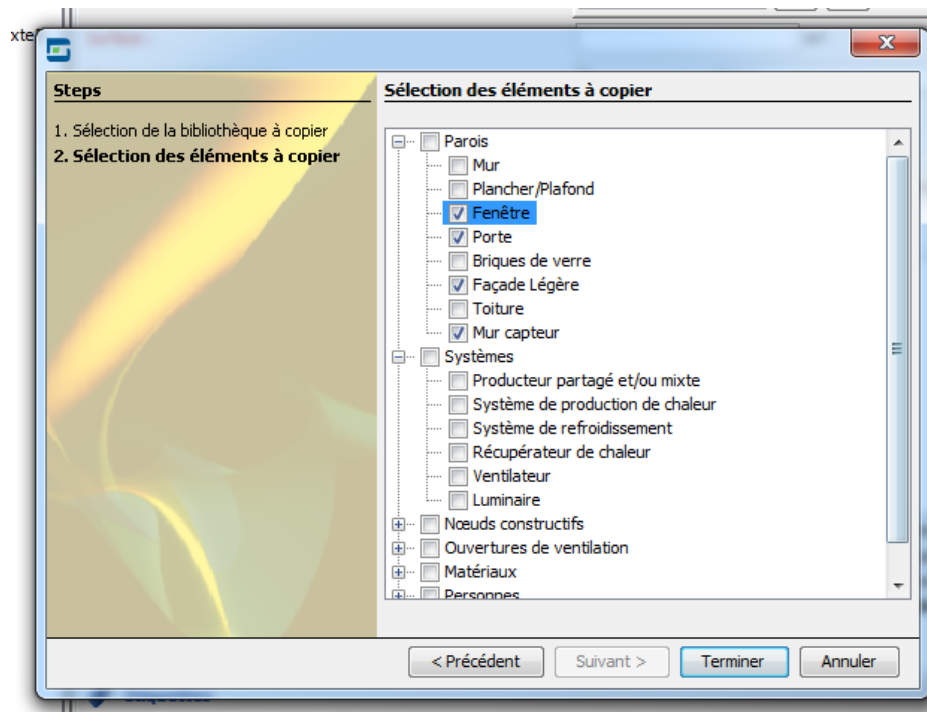


Action individuelle



Action groupée

De manière groupée, vous pouvez déterminer les parties que vous souhaitez transférer via un wizard:



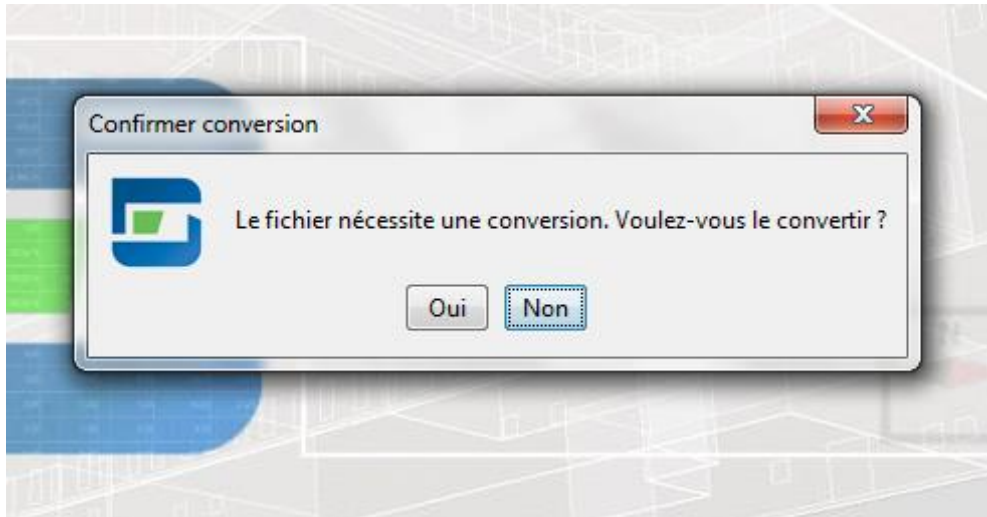
Si vous disposez des éléments de votre projet dans une bibliothèque globale et que vous souhaitez les transférer vers une bibliothèque projet, voici comment procéder:

- copier le contenu de la bibliothèque globale vers la bibliothèque projet via le menu bibliothèque>copier le contenu d'une bibliothèque vers une autre.
- modifier la liaison de tous les éléments du projet pour les délier de la bibliothèque globale et les lier à la bibliothèque projet via le menu bibliothèque>synchroniser la bibliothèque.

!!! Attention !!!: utiliser la fonction " synchroniser la bibliothèque " dans un autre contexte et à de multiples reprises peut entraîner des liaisons et des contenus de bibliothèque hasardeux

5. CONVERSION DES FICHIERS PEB

Il est possible de convertir les fichiers des versions 2.5 et ultérieures. Tout fichier réalisé avec ces versions sera automatiquement proposé à la conversion à leur ouverture dans la version 9.5.



Remarques:

- Vu les changements réglementaires, il y a lieu d'être attentif à certaines évolutions
- Une fois un fichier converti et sauvegardé, il est impossible de l'utiliser dans une version antérieure mais le logiciel crée automatiquement un fichier .bak qui permet de conserver le fichier dans son état avant conversion. Il suffit de modifier le ".bak" en ".peb" pour que ce fichier soit utilisable dans l'ancienne version de l'application PEB avant la conversion.

6. CONVERSION DES BIBLIOTHEQUES

Chaque version du logiciel utilise une bibliothèque différente. Si vous souhaitez réutiliser les éléments de bibliothèque (personnes, matériaux, parois, systèmes, ouvertures de ventilation,...) que vous avez encodés dans une version antérieure, vous devez importer vos éléments de bibliothèque.

Voici comment procéder :

- à partir du logiciel des versions 2.5 et ultérieures, exporter l'ensemble de votre bibliothèque dans un fichier XML;
- à partir du logiciel version 9.5 du logiciel importer ce fichier dans la bibliothèque 9.5 Les éléments qui existent simultanément dans le fichier XML et la bibliothèque seront par défaut exclus de l'importation.

Les fonctions d'importation et d'exportation sont accessibles à partir de l'élément de menu "bibliothèque".

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le chapitre "Export et Import de la Bibliothèque" de l'aide en ligne.

Rappel: depuis la V3.5, les liens sont maintenus entre les éléments présents dans la bibliothèque après export/import et les éléments de bibliothèques utilisés dans le projet.